



Qui peut financer ma formation de décorateur ?

TESTÉ
DEPUIS 2006

Chaque situation a sa caisse pour la formation. Trouvez la vôtre, et faites la demande **avant** de vous inscrire.

1 Quelle est votre situation ?

VOUS ÊTES...	VOTRE FINANCEUR	LA DÉMARCHE
Salarié	L'OPCO de votre entreprise	Votre employeur fait la demande
À votre compte (chef d'entreprise, indépendant, micro-entrepreneur)	Le FAF de votre activité	Vous faites la demande
Sans financeur	Vous-même	Vous réglez directement la formation

2 Vous êtes salarié : l'OPCO

L'OPCO est la caisse de formation de votre entreprise : votre employeur y cotise chaque année. Il en existe 11, selon le secteur :

Constructys : bâtiment, travaux publics

OPCO EP : commerce de proximité, artisanat, TPE

L'Opcommerce : commerce, grande distribution

AKTO : hôtellerie, restauration, services

ATLAS : banque, assurance, conseil, numérique

OPCO Santé : santé privée, médico-social

AFDAS : culture, médias, sport, loisirs

OPCO 2i : industrie

OPCO Mobilités : transports, logistique

OCAPIAT : agriculture, agroalimentaire

Uniformation : associations, économie sociale



③ Vous êtes à votre compte : le FAF

Le FAF est l'OPCO des chefs d'entreprise. Le vôtre dépend de votre activité :

FAFCEA : artisans

FAF-PM : médecins libéraux

AGEFICE : commerçants, prestataires de services

VIVEA : exploitants agricoles

FIF PL : professions libérales, dont la décoration d'intérieur

AFDAS : artistes-auteurs, designers

Comment vous cotisez : l'URSSAF prélève la cotisation avec vos charges. En micro-entreprise, c'est un petit pourcentage de votre chiffre d'affaires. Par exemple, pour 30 000 € de chiffre d'affaires dans l'année :

ACTIVITÉ	TAUX	VOUS VERSEZ
Commerce	0,1 %	30 € par an
Services, profession libérale	0,2 %	60 € par an
Artisanat	0,3 %	90 € par an

Comment connaître vos droits : il n'existe pas de « solde » à consulter. L'URSSAF met chaque année une attestation de versement dans votre espace en ligne (« Mes documents ») : elle prouve que vous avez cotisé. Le montant possible dépend des règles de votre FAF pour l'année. Le plus simple : lui envoyer votre devis de formation avant de vous inscrire.



④ Attention au piège du démarrage

Pas de chiffre d'affaires, pas de cotisation... donc pas de droits. Les artisans et les commerçants doivent même avoir cotisé un an avant d'être financés. S'installer d'abord et se former ensuite peut être un chemin, mais pas forcément le plus simple. Et il n'y a jamais de mauvais moment pour se former.

⑤ Personne ne finance ? Vous le faites vous-même

En reconversion, sans employeur ou sans droits ouverts, vous pouvez régler vous-même votre formation, par exemple la formation en ligne en décoration à 999 € net de taxe. Vous signez un contrat de formation et disposez de 14 jours de rétractation, sans rien payer pendant ce délai.

Les 2 bons réflexes

☐

Faire la demande avant de s'inscrire. L'accord doit arriver avant le début de la formation, et certains financeurs demandent plusieurs semaines.

☐

Vérifier que l'organisme est certifié Qualiopi. Sans cette certification, pas de financement possible.

Tous les liens vers chaque organisme et l'outil « Trouver votre financeur en 10 secondes » sont sur la page Financer votre formation.